

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 11 novembre 2019 à compter de 13h30 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse

M. Jacques Rodgers, conseiller

Mme Christiane Cyr, conseillère

Mme Audrey Robitaille, conseillère

M. Gilles Richard, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

N.B. M. Éric Bélanger, conseiller arrive à 13h58 et Mme Julie Paiement arrive à 14h37

Assistance

Aucun citoyen n'assiste à la rencontre

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 14h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 **Conseil et personnel municipaux**

130 **Gestion financière et administrative**

130-01 Dossier inspecteur

130-02 Mandat à Me Marie-Josée Beaulieu (résolution)

130-03 Dossier Jean-Claude Doré

130-04 Mandat à Me Marc Tremblay (résolution)

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance

E-111119-263 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question ne fut posée.

E-111119-264 Mandat à Me Marie-Josée Beaulieu

ATTENDU QU' le litige découlant du recours exercé par l'employé n° 275 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, **Christiane Cyr**, et résolu de mandater la firme RPGL pour assister la municipalité de Grand-Remous dans le cadre du litige avec l'employé n° 275.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question ne fut posée.

E-111119-265 Mandat à Me Marc Tremblay

ATTENDU QU' il a été constaté la présence de nuisances et l'état délabré de l'immeuble portant le matricule 4964 28 8924 (Lot 4 167 698 au cadastre du Québec) ;

ATTENDU QU' un permis de démolition a été émis le 7 juin 2019, portant le n°PAL190033, concernant la démolition du bâtiment principal sur l'immeuble ci-avant mentionné, le quel est expiré depuis le 6 septembre 2019 ;

ATTENDU QU' que les conditions de démolition de l'immeuble indiqué au permis n'ont pas été respectées et que ledit immeuble est non-conforme à la réglementation municipale notamment, en matière de nuisances ;

ATTENDU QU' il serait opportun de rendre cet immeuble conforme à la réglementation municipale alors qu'une personne habite sur les lieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, **Audrey Robitaille**, et résolu :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;
2. De mandater le service de sécurité incendie afin de procéder à l'inspection de la propriété portant le matricule 4964 28 8924, en vue de valider l'aspect sécuritaire et salubre des lieux et de produire un rapport à cet égard ;

La visite au domicile de M. Jean-Claude Doré aura lieu le mercredi 13 novembre 2019 à 14h en compagnie de M. Éric Lacaille, Éric Bélanger et Mme Christiane Gagnon.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut posée.

E-111119-266 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 14h55 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, mairesse de la municipalité de Grand-Remous, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code Municipal du Québec.

